

TENUES C.C.F.F.
PROCEDURE D'ACQUISITION
ET DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Départemental subventionne uniquement les vestes et pantalons à hauteur de 50 % sur facture acquittée de PARISI IMPRESSION

Normes : Tissu Protex/Coton orange fluo haute visibilité conforme à l'EN 11612, EN 14116 indice 3 et EN 471.

Le port de la tenue n'est autorisé que dans le cadre des activités régulières du comité.

Procédure :

1. Etablir le bon de commande au nom de **PARISI IMPRESSION**
2. Transmettre ce bon de commande à l'ADCCFF83 qui vérifie la bonne conformité de la commande.
3. L'ADCCFF83 transmet votre commande à PARISI IMPRESSION, qui lance la fabrication à partir de 50 pièces (8 semaines de délai).
4. La commune dépose la demande de subvention sur le portail du conseil départemental : <https://teleservices.var.fr/accueil>
5. PARISI IMPRESSION livre directement en mairie.
6. PARISI IMPRESSION facture directement la mairie.

Les demandes de subventions départementales seront soumises en commission une fois par an en septembre. Les commandes inférieures à 200 euros ne seront pas subventionnées. La subvention n'est jamais acquise.
--

Le port de la tenue est **OBLIGATOIRE**